

Rapport sur les orientations stratégiques des écoles des Mines

Présentation résumée

En février 2006, François Loos, ministre délégué à l'Industrie a confié à Grégoire Olivier, Président de Faurecia, la mission de lui proposer des axes stratégiques pour une nouvelle étape de développement des écoles des Mines et de leur groupement, et de réunir à cet effet un groupe de travail dont la composition reflète la pluralité des approches nécessaires.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des recommandations émises, en mars 2001, par Francis Mer, ancien ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, alors Président d'Arcelor. Ces recommandations avaient conduit à la création du Groupe des Ecoles des Mines (GEM) et à un plan d'actions, notamment à l'international.

Grégoire Olivier a remis au ministre un rapport d'étape en juillet 2006 et le rapport définitif en novembre 2006. En voici les grandes lignes et principales recommandations :

1. Analyse du contexte de l'évolution et de l'avenir des écoles des Mines :

- la compétition mondiale très vive dans laquelle sont engagés les établissements d'enseignement supérieur;
- l'évolution profonde du paysage français et européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et en particulier le développement de logiques d'alliances entre acteurs;
- la place primordiale de l'excellence de la recherche dans la visibilité et la reconnaissance internationales ;
- l'intensification des besoins d'une économie tournée de plus en plus vers la maîtrise du savoir ;
- les attentes de la société pour davantage de cohésion et d'égalité des chances.

Cette analyse a constitué la toile de fond des réflexions.

2. Bilan des actions engagées au cours des cinq années écoulées.

Ce bilan est apparu largement positif, notamment en matière de présence à l'international et d'accueil d'étudiants étrangers ; de diversification des thématiques de recherche ; d'innovations pédagogiques et d'évolution des formations vers le standard LMD ; plus généralement d'ouverture à des coopérations avec des partenaires extérieurs.

Des points à améliorer ont également été identifiés, en particulier une mobilité insuffisante entre écoles des étudiants et des enseignants chercheurs. Un mode d'organisation et de gouvernance du GEM méritait aussi d'être affermi.

Le groupe de travail a enfin noté qu'un véritable sentiment d'appartenance à « une même famille » s'était bâti au sein de ces écoles, permettant de franchir une nouvelle étape dans la construction du groupe des écoles des Mines.

Principales recommandations du rapport

➤ Organisation et gouvernance du Groupe des Ecoles des Mines (GEM) :

La politique de gestion des ressources humaines, la politique scientifique partagée portée par l'Institut Carnot, l'ingénierie pédagogique et la présence à l'international sont les quatre grandes fonctions justifiant une mise en commun des politiques, des actions et des moyens sur lesquelles l'action du GEM doit être centrée. Le GEM doit être doté d'une personnalité morale et de moyens pour porter cette démarche. L'école des Mines de Paris doit être reconnue comme la tête de ce réseau d'écoles. Les relations entre l'autorité de tutelle d'une part, les écoles et leur groupe d'autre part doivent conduire à l'établissement de contrats d'objectifs pluriannuels.

➤ Stratégie d'alliances et de partenariats :

Une politique d'ouverture accrue à des coopérations avec d'autres organismes de formation et de recherche est préconisée. Outre les partenaires étrangers, les réseaux d'écoles proches du GEM, par le modèle pédagogique et les projets de recherche, devraient ainsi être privilégiés ainsi que la participation des écoles des Mines aux projets des réseaux territoriaux (PRES, Ecoles doctorales, Universités numériques...).

Le rapport recommande également qu'un mode de coopération durable s'établisse, au-delà de la participation de l'école des Mines de Paris avec ParisTech.

➤ Recherche :

Le groupe de travail insiste sur l'importance d'une politique de recherche commune, dans le cadre de l'Institut Carnot. Cette recherche doit se placer en amont de la recherche partenariale avec les entreprises, être adossée à une recherche fondamentale et renouveler les thématiques des travaux, en particulier par un effort de prospective sur les domaines émergents.

Le groupe de travail recommande également de renforcer la place du doctorat dans les écoles et d'en renforcer l'attractivité auprès des entreprises françaises.

➤ Présence à l'international :

Compte tenu des progrès accomplis, la principale recommandation vise à éviter une excessive dispersion en recentrant les coopérations sur des pays et des partenaires prioritaires, grâce à l'élargissement des accords institutionnels aux travaux de recherche. Une politique d'échanges d'enseignants chercheurs avec ces partenaires est aussi prônée.

➤ Relations avec les entreprises et les territoires :

Pour adapter les formations des écoles à l'évolution des profils nécessaires aux entreprises (PME comprises), le rapport préconise un effort de veille. Une meilleure mobilité des étudiants entre écoles permettra une optimisation de l'offre de formation. L'accroissement du flux de diplômés devra être engagé sans modification ni affaiblissement du modèle pédagogique.

Le rapport recommande également l'intensification de la contribution des écoles au développement local des territoires, par la diffusion des connaissances technologiques et l'appui à la création d'entreprises en incubateurs, notamment par les élèves et les chercheurs.

➤ Ouverture sociale :

Le groupe de travail recommande que l'ensemble des actions des écoles des Mines soient intensifiées en direction des jeunes issus de milieux défavorisés : information sur les études supérieures et diffusion de la culture scientifique, tutorat et accompagnement scolaire de lycéens, projets pédagogiques communs avec des collèges ou lycées, diversification des filières d'admission au cursus « Ingénieur » pour prendre en compte la diversité des profils de ces jeunes.

Le rapport recommande enfin que ces écoles favorisent la reprise des études sous statut salarié, en particulier par recours à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).